

Retarder la rentrée d'un an : report

En principe, l'école est obligatoire à partir de 6 ans dans le Bade-Wurtemberg. Cela signifie que normalement, tous les enfants âgés de six ans au plus tard à la date limite (30 juin) doivent être scolarisés. Toutefois, il y a des exceptions : les enfants qui ne sont pas prêts à être scolarisés en raison de leur développement physique ou mental peuvent être scolarisés un an plus tard. C'est ce que l'on appelle un report.

Quand un report peut-il être utile ?

Le report de l'entrée à l'école est utile lorsqu'un enfant se développe un peu plus lentement que les autres. Cela peut être remarqué par les parents, les professionnels de la petite enfance ou les médecins. Avant d'accorder un report, on évalue toujours la capacité de l'enfant à réussir à suivre les cours. Si le développement de l'enfant montre que ce ne sera probablement pas encore le cas, il est conseillé de retarder son entrée à l'école. Les modalités en sont régies par la loi sur l'éducation du Land de Bade-Wurtemberg.

La décision de report est souvent prise lors de ce que l'on appelle l'examen d'entrée à l'école. Celui-ci a lieu au cours des deux dernières années de maternelle. Le service de santé publique vérifie si le développement des enfants correspond à leur âge ou si un soutien spécial leur serait bénéfique. Quelques mois avant l'entrée à l'école, le personnel compétent vérifie alors si l'enfant est suffisamment apte à suivre un enseignement scolaire.

Comment cela se passe-t-il si les parents souhaitent reporter l'entrée à l'école ?

Quel que soit le résultat de l'examen d'entrée à l'école, les parents ont la possibilité de demander eux-mêmes un report. Cela peut être utile s'ils constatent que leur enfant a besoin d'un peu plus de temps pour bien démarrer l'école. Les parents peuvent alors en discuter avec des médecins, des éducateurs, des psychothérapeutes et des ergothérapeutes. Les parents peuvent également aborder le sujet lors de la réunion de développement à l'école maternelle.

Pour obtenir un report de l'entrée à l'école, les parents font une demande auprès de l'école primaire dont dépend leur domicile. Toutefois, mieux vaut qu'ils se fassent conseiller d'abord. Pour ce faire, ils peuvent par exemple s'adresser à la direction de l'école, à l'enseignante ou à l'enseignant de coopération de l'école primaire, à la conseillère ou au conseiller d'orientation de l'école primaire ou au Staatliches Schulamt.

La demande à l'école primaire est faite par écrit, mais elle peut être informelle (c'est-à-dire qu'elle n'est pas obligée de suivre un modèle spécifique). L'école primaire examine ensuite la demande et informe les parents de sa décision par écrit. Elle fait appel pour cela à une expertise du service de santé publique. Selon la loi sur l'éducation, l'école peut également exiger un test d'aptitude scolaire et un test d'intelligence.

Qui prend la décision de reporter l'entrée à l'école ?

C'est la direction de l'école primaire dans le quartier où habite la famille qui est compétente pour décider d'un report.

Quelles sont les implications d'un report de l'entrée à l'école pour l'enfant ?

Pour les enfants qui ne sont pas encore prêts à suivre les cours, le report peut être une chance. Ils peuvent profiter de cette année supplémentaire pour apprendre sans pression et ainsi progresser plus facilement. À l'école, en revanche, ils risquent de se sentir dépassés et de ressentir une frustration permanente.

En cas de report, il est également possible d'inscrire l'enfant dans une classe de préparation à l'école primaire. Ainsi, il ne reste pas à l'école maternelle. Dans la classe de préparation à l'école primaire, les enfants sont préparés de manière encore plus ciblée à leur entrée à l'école.